

CANDIDATS LIBRES A UN CAP

Procédure et pièces à joindre

Sur CYCLADES, menu INSCRIPTION - Génération de documents, éditer les confirmations d'inscription.

Point de vigilance : les convocations et relevés de notes seront disponibles uniquement dans votre espace Cyclades, aucun envoi postal ne sera effectué.

Le candidat veillera à joindre les documents suivants à sa confirmation d'inscription qu'il adressera au Rectorat en précisant sur l'enveloppe Bureau de la voie professionnelle – CAP et la spécialité présentée.

ATTENTION, SEULES LES PERSONNES MAJEURES PEUVENT PRESENTER LE CAP EN CANDIDAT LIBRE

- la confirmation d'inscription datée et signée.
- la photocopie d'une pièce d'identité : livret de famille ou passeport ou carte nationale d'identité ou titre de séjour ;
- **en cas de bénéfice ou report de notes** : joindre la photocopie du relevé de notes (les notes à conserver seront entourées en rouge et doivent figurer sur la confirmation d'inscription) ;
- **en cas de dispense d'épreuves** : joindre la photocopie obligatoire du diplôme et/ou du relevé de notes.

Particularités :

- **pour les candidats de moins de 25 ans au 31 décembre 2022**, la preuve que le candidat est en règle avec les obligations militaires et civiques :
 - soit le certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté ;
 - soit la copie de l'attestation provisoire, l'attestation d'exemption, l'attestation de recensement ou l'attestation de situation administrative pour les candidats âgés de 16 à 18 ans.
- **pour les diplômés visés par l'arrêté du 22 juillet 2019 des secteurs du bâtiment, des travaux publics, de la métallerie et du bois** : joindre l'attestation de formation à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur (voir liste en annexe) ;